



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

### Assemblée communale du 12 décembre 2022

L'assemblée communale débute à 19 h 45 sous la présidence de M. Michael Willimann, syndic, à la salle Louis Vallier au Château de Saint-Aubin.

Après les salutations d'usage, M. le Syndic déclare ouverte l'assemblée en informant les citoyennes et citoyens présents qu'elle a régulièrement été convoquée par insertion dans la feuille officielle du canton de Fribourg no 48 du 2 décembre 2022, par tout-ménage et par affichage au pilier public.

Les scrutateurs ci-après sont désignés :

- Maurice Schindelholz
- Nicolas Taverna
- Patrick Collomb

Membres présents à l'assemblée : 62

Majorité absolue : 32

Le Conseil communal peut voter ce soir pour tous les points de l'ordre du jour.

Le tractanda de l'assemblée de ce soir est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée (ne sera pas lu étant à disposition auprès du Secrétariat communal - article 13 RELC)
2. Budgets 2023
  - 2.1 Budget de fonctionnement 2023
    - a) Rapport de la commission financière
    - b) Approbation du budget de fonctionnement
  - 2.2 Budget d'investissements 2023
    - a) Adaptations de l'éclairage public et crédit y relatif
    - b) Rapport de la commission financière
    - c) Approbation du budget des investissements
3. Planification financière 2023 – 2027
4. Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour : présentation et approbation (ne sera pas lu, étant à disposition auprès du secrétariat communal, sous réserve de l'article 7 al. 2 RELCo)
  - 4.1 Rapport de la commission financière
  - 4.2 Approbation

5. Adoption des statuts de l'ADIS-Broye « Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye » (ne seront pas lus, étant à disposition auprès du secrétariat communal, sous réserve de l'article 7 al. 3 RELCo)
  - 5.1 Rapport de la commission financière
  - 5.2 Approbation
6. Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement pour la période administrative 2021-2026 en remplacement d'un membre démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la commission des naturalisations pour la période administrative 2021-2026
8. Divers

Un membre rejoint l'assemblée communale avec du retard.

Ainsi, la composition de l'assemblée communale est la suivante :

Membres présents à l'assemblée : 63  
Majorité absolue : 32

### 1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 mai 2022 n'est pas lu. Il était à disposition des personnes intéressées durant 10 jours avant l'assemblée (art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Toutefois, afin de rafraîchir les mémoires, les points importants traités lors de cette assemblée sont rappelés par M. Michael Willimann, syndic.

Personne ne demandant la lecture de ce procès-verbal du 30 mai 2022 et ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est passé au vote.

<b>Résultat du vote :</b>	oui	63
	non	0
	abstention	0

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes. Des remerciements sont formulés à l'égard de son auteur.

### 2. Budget 2023

#### 2.1 Budget de fonctionnement 2023

Le budget de fonctionnement 2023 de la commune de St-Aubin est présenté par M. Jonathan Monney, conseiller communal. Son exposé est clair et précis. Il signale que ce budget a été établi selon le système comptable MCH2. Les postes importants de ce budget sont relevés. Les charges et produits de tous les dicastères sont passés en revue et sont expliqués. Il en ressort

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

une perte de CHF 46'868.20. En complément, il informe l'assemblée de l'abolition des intérêts rémunérateurs qui avaient été portés au budget 2022 à hauteur de CHF 23'000.00. Les personnes qui payaient leurs acomptes d'impôts dans le mois suivant leurs réceptions bénéficiaient d'une réduction de 3%. Cette manière de procéder avait été mise en place dans un contexte où les liquidités de la commune étaient relativement faibles pour stimuler les citoyens/nes à verser rapidement leurs acomptes d'impôts. En l'état, la commune a suffisamment de liquidités et est quasiment la seule commune à verser de tels intérêts rémunérateurs à 3%. Sur cette base, les intérêts rémunérateurs ne seront plus versés en 2023.

La parole est ensuite passée à la commission financière.

M. Michaël Ballaman, président de ladite commission, donne lecture du rapport de la commission concernant le budget de fonctionnement 2023.

La commission financière a examiné en date du 17 novembre 2022 le budget préparé par le Conseil communal pour l'année 2023 conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales. M. Jonathan Monney, responsable des finances, a présenté et détaillé les chiffres des différents postes. Il a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Au terme de l'analyse, nous constatons une augmentation des charges de CHF 127'479.40 et des produits de CHF 123'668.20 en comparaison au budget de 2022 issue principalement de la situation économique actuelle.

Nous constatons que les augmentations les plus élevées se situent au niveau des charges de la Culture, Sport et Loisirs, de la Santé, du Trafic et Télécommunications ainsi que de la Protection et aménagement de l'environnement, dont la majorité sont issues de la phase de reprise post-pandémie, des charges liées et de la hausse des prix notamment de l'énergie. Du côté des revenus, le budget prévoit des revenus d'impôts en augmentation en comparaison aux comptes de 2021. Ceci peut être expliqué de la manière suivante : augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et des impôts sur les mutations issues de transactions immobilières.

Malgré un budget 2023 déficitaire de CHF 46'868.20, la situation de la commune n'est pas critique. Cependant, la commission financière encourage fortement le Conseil communal à mettre tout en œuvre pour atteindre l'équilibre financier au terme de l'année 2023.

Sur la base des documents et explications fournis, nous confirmons que le présent budget comprend tous les produits et toutes les charges avec une appréciation réaliste pour les entrées fiscales.

Sans autre commentaire, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'accepter le budget 2023 soumis par le Conseil communal.

La parole est ensuite passée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

M. Jean-Michel Vasse remercie le Conseil communal pour les explications et la présentation. Il souhaite obtenir des informations complémentaires concernant l'augmentation des charges dans le compte 0220.3110.00 meubles et appareils de bureau qui passe de CHF 7'500.00 à CHF 52'000.00.

M. Jonathan Monney explique que comme mentionné dans sa présentation, il s'agit d'une partie du montant qui est dédié au réaménagement du mobilier qui complètera une demande

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

d'investissement complémentaire dont la demande de crédit d'investissement sera présentée à la prochaine assemblée communale. Ce montant a été mis au budget de fonctionnement 2023 de manière à aussi réduire le niveau des amortissements qui sont liés aux investissements.

Aucune autre question n'étant posée par l'assemblée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

M. Michael Willimann, syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée le budget de fonctionnement 2023.

### - Approbation du budget de fonctionnement 2023 :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	63
	non	0
	abstention	0

Le budget 2023 est approuvé tel que présenté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

## 2.2 Budget d'investissement 2023

Les investissements seront présentés par M. le Syndic et les conseillers communaux responsables des dicastères concernés. La commission financière fera part de son rapport global pour les investissements une fois la présentation terminée.

### a. Adaptations de l'éclairage public et crédit y relatif

L'investissement relatif à l'adaptation de l'éclairage public est présenté par M. Philippe Chanex, conseiller communal.

En cette période d'incertitude en matière d'approvisionnement énergétique, le Conseil communal a mené une réflexion à propos de la gestion de l'éclairage public de la commune. A ce jour, l'ensemble de l'éclairage public est équipé d'ampoules LED et l'éclairage est programmé de manière dégressive durant la nuit pour s'abaisser à 30% de l'éclairage normal. Ces éléments ont contribué au renouvellement du Label Cité de l'énergie obtenu ce printemps.

Le Conseil communal a renoncé à une extinction totale pour des raisons de sécurité ou d'insécurité et des coûts qu'auraient nécessité une telle mesure. En revanche, sans renoncer à son objectif de diminuer la consommation électrique, le Conseil communal propose plutôt l'acquisition d'une plateforme de télégestion de l'éclairage public et l'installation d'un capteur sur chaque mât, ceci pour un coût de CHF 120'000.00 pour une gestion optimale et efficace de l'éclairage public. Un tel équipement offre de nombreux avantages, notamment des réglages plus fins et adaptatifs produisant un éclairage de meilleure qualité. Cette installation permettra d'une part le contrôle et la surveillance de chaque point lumineux en temps réel et à distance ainsi que des économies d'énergie de l'ordre de 35% grâce à une régulation plus fine afin d'éclairer uniquement aux endroits et aux moments où cela est nécessaire avec les niveaux de flux lumineux les plus adaptés. Enfin, il permettra d'optimiser l'éclairage public afin de diminuer la consommation d'énergie, de réduire les coûts opérationnels et d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers. En acceptant cette demande de crédit de CHF 120'000.00, vous avez

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

la possibilité d'apporter une contribution à l'urgence climatique. Cette dépense sera financée soit par les liquidités de la commune soit par un crédit.

La parole est ensuite passée à M. Michaël Ballaman, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission concernant l'adaptation de l'éclairage public et le crédit y relatif. Conformément à l'art 72 de la loi sur les finances communales. Lors de notre séance du 17 novembre 2022, M. Jonathan Monney, responsables des finances, a apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives à l'objet d'investissement. Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 120'000.00. Cette dépense sert à améliorer l'infrastructure actuelle. La situation financière de la commune et, par analogie, la bonne capacité d'investissement permettent de réaliser cette dépense. Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cet investissement.

La parole est donnée à l'assemblée pour ces éventuelles questions.

M. Hubert Cantin constate que les réverbères ont déjà été remplacés par un système LED il y a quelques années. Il demande si ce système sera à nouveau remplacé, les coûts d'électricité actuels et l'économie escomptée par ce système.

M. Philippe Chanex répond que les ampoules LED et les mâts lumineux ne seront pas remplacés, mais il s'agit d'installer sur chaque mât un module complémentaire de gestion électrique qui sera davantage adapté aux besoins. Le coût de la consommation électrique est d'environ CHF 22'000.00 par année et l'économie annuelle est estimée à CHF 7'000.00 – CHF 7'500.00 par année. L'amortissement devra très certainement être lissé ou échelonné sur une vingtaine d'années, mais il s'agit aussi d'un projet qui contribue à une meilleure transition climatique qui s'inscrit aussi dans le cadre de la crise énergétique.

M. Denis Dessibourg souhaite obtenir des informations complémentaires concernant les coûts d'entretien annuel liés à cette installation.

M. Philippe Chanex répond que le coût d'entretien de cette installation est estimé entre CHF 3.00 et CHF 4.00 par mât, soit approximativement CHF 1'500.00 de frais de logiciel. Sauf en cas de panne, il n'y a pas de frais d'entretien liés aux mâts et il est prévu d'amortir cet investissement sur 20 ans.

### 2.3 Approbation du budget d'investissements 2023

M. Michael Willimann, syndic soumet à l'approbation de l'assemblée le budget d'investissement présenté à l'assemblée.

- 1) Investissement de CHF 120'000.00 concernant l'adaptation de l'éclairage public et crédit y relatif :

<b>Résultat du vote :</b>	oui	33
	non	12
	abstention	18

L'investissement de CHF 120'000.00 et sa demande de crédit relatif à l'adaptation de l'éclairage public est approuvé tel que présenté à la majorité des membres présents.

### 3. Planification financière 2023-2027

M. Michael Willimann, syndic, relève que l'établissement d'un plan financier est une obligation découlant de notre constitution cantonale et qui a été mise en œuvre dans la nouvelle loi sur les communes. De manière concrète, il renseigne l'autorité communale sur la capacité d'investissement de la commune. La planification financière reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Elle se veut être un outil dynamique. Le Conseil communal a établi un plan financier sur cinq ans. L'assemblée en prend connaissance sans devoir l'approuver.

M. Michael Willimann, syndic, passe la parole à M. Jonathan Monney, conseiller communal, pour des explications plus détaillées en ce qui concerne le programme des investissements pour les années 2023 - 2027.

M. Jonathan Monney, conseiller communal, donne les explications détaillées et nécessaires quant à cette planification financière. Il passe en revue chaque investissement planifié et donne de nombreux éclaircissements exhaustifs sur les points qui font partie intégrante de ce document.

M. Michaël Ballaman, président de la commission financière, précise que la ladite commission a examiné en date du 17 novembre 2022 le plan financier préparé par le Conseil communal pour les exercices allant de 2023 à 2027 conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales. M. Jonathan Monney, responsable des finances, a présenté et détaillé les chiffres contenus dans le plan financier. Il a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Considérant les investissements envisagés sur les 5 prochaines années de CHF 14'745'000.00, les recettes issues de transactions immobilières CHF 2'260'000.00, la capacité d'emprunt estimée de CHF 10'000'000.00 et les liquidités disponibles au 27.10.22 CHF 4'105'929.00, il en résulte un delta positif de CHF 1'620'929.00.

Au terme de notre analyse et sur la base des documents ainsi que des explications fournies, la commission financière a préavisé favorablement le plan financier présenté et adopté par le Conseil communal.

La discussion est ouverte pour d'éventuelles questions.

La parole n'est pas demandée par l'assemblée pour ce point de l'ordre du jour.

### 4. Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

Mme Anne-Pascale Collaud, conseillère communale, présente cet objet. Ce règlement détaille la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour. Il est précisé que ce règlement repose sur la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour qui précise que les communes ont l'obligation de mettre à disposition des parents des structures permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle et qu'elles doivent mettre en place une grille de subventionnement qui tienne compte de la capacité

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

économique des parents. Pour répondre aux besoins des familles en respectant la loi, la commune de Saint-Aubin a signé une convention avec l'association les P'tits Pruneaux pour l'accueil familial de jour (système de garde par les accueillantes en milieu familial) qui comporte sa propre grille de subventionnement. Un accueil extrascolaire a aussi été créé en 2019 qui dispose aussi de sa propre grille de subventionnement. Ainsi, le règlement présenté porte sur le subventionnement des places en crèches de manière à se conformer à la législation en vigueur. Toutefois, ce règlement ne concerne pas la garderie qui occupe les locaux au château. La garderie étant ouverte uniquement le matin, elle ne permet pas de concilier la vie privée et la vie professionnelle. Cette structure est subventionnée par les communes partenaires et les parents et n'est pas partie prenante au règlement qui est présenté à l'assemblée communale. Mme Anne-Pascale Collaud présente et commente tous les articles de ce règlement.

M. Michaël Ballaman, président de la commission financière, informe l'assemblée communale que la commission financière a examiné en date du 17 novembre 2022 le règlement, préparé par le Conseil communal, conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Mme Anne-Pascale Collaud, Conseillère communale, responsable des dicastères santé, social, AES, a présenté ledit règlement, prévu d'être mis en place afin d'être en conformité avec la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamiliale de jour. Elle a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavise favorablement quant à l'adoption du présent règlement à l'assemblée communale tel que soumis par le Conseil communal.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur ce point de l'ordre du jour.

M. Gabriel Dougoud comprend que pour chaque type d'accueil, il y a une grille de subventions différente avec un mode de calcul différent. Il demande si cette manière de faire n'est pas une complexité inutile. Il souhaiterait savoir s'il ne serait pas judicieux d'avoir un outil utile à l'ensemble des différentes structures pour éviter un surcroît de travail.

Mme Anne-Pascale Collaud répond qu'il y a effectivement une grille des subventions différente pour chaque entité. Le règlement présenté ne s'applique qu'à la commune de Saint-Aubin alors que dans le cadre de l'accueil extrascolaire, c'est un règlement qui concerne deux communes et la grille des subventions a été négociée avec cette commune ainsi, il est nécessaire de trouver un consensus. Pour l'accueil extrafamilial, le règlement a été négocié avec cinq communes ce qui nécessite de trouver un autre consensus. Par contre, dans tous les systèmes, la manière de déterminer la subvention sur la base du revenu des parents est la même, mais la grille de subventionnement fait partie du « jeu politique » entre les différents partenaires payeurs.

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation le règlement sur la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour.

**Résultat du vote :**    57 oui  
                              0 non  
                              6 abstentions

Le règlement concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour est approuvé à la majorité des personnes présentes.

### **5. Adoption des statuts de l'ADIS-Broye « Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye »**

Mme Laurence Baliacas, conseillère communale, donne les explications nécessaires à une bonne compréhension de ces statuts. Avant de parcourir les statuts de l'association l'ADIS-Broye « Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye », elle revient sur le travail et parcours effectués pour en arriver à ce stade.

Les recommandations du rapport FriFire de mars 2010 n'ayant été que partiellement remplies, il a alors été décidé d'une refonte globale de la législation. C'est ainsi que, votée par le Grand Conseil le 26 mars 2021, la nouvelle loi cantonale sur la défense incendie et les secours (LDIS), est entrée en vigueur au 1er juillet 2021.

Une commission cantonale provisoire de défense incendie et secours (CDIS), constituée par le Conseil d'Etat, a eu pour mission d'analyser les risques, de définir les missions des sapeurs-pompier et d'arrêter la carte opérationnelle déterminant les bases de départ nécessaires.

La LDIS impose aux communes du canton de Fribourg de s'organiser en association de district. Le territoire cantonal a ainsi été découpé en cinq bataillons comprenant 38 bases de départ, dont 6 sont situées dans la Broye.

Dans le district de la Broye, dès mars 2019, les Communes, en étroite collaboration avec les Corps de sapeurs-pompier concernés ont travaillé avec la Préfecture à la mise en œuvre des différentes dispositions cantonales pour aboutir le 1er juin 2022 à l'adoption des statuts et ainsi donné naissance à ADIS-Broye.

ADIS-Broye est constituée d'un bataillon de sapeurs-pompier composé de 2 compagnies divisées en 11 sections, dont 1 pour Agnens. La caserne d'Agnens a été retenue comme point de départ. Dès lors, le bâtiment du local du feu, propriété de la Commune de St-Aubin, sera ainsi loué par ADIS-Broye selon un contrat de bail. Le matériel et les équipements sont quant à eux repris par ADIS-Broye.

D'intenses travaux durant l'été 2022 ont eu lieu occupant de nombreux élus communaux et c'est lors de l'assemblée des délégués du 22 septembre 2022 que les représentants des communes ont approuvé les règlements d'organisation du bataillon, du personnel et des finances ainsi que le budget 2023. La taxe d'exemption a également été fixée à Fr 100.00.

Il appartient maintenant aux législatifs communaux d'approuver les statuts pour une entrée en vigueur de l'ADIS-Broye au 1er janvier 2023.

Mme Laurence Baliacas présente et détaille tous les articles des statuts de l'ADIS-Broye « Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye ».



## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

Le Conseil communal propose d'approuver les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye tels que proposés et d'accepter la clé de répartition telle que présentée.

M. Michael Ballaman, président de la commission financière, donne lecture du rapport. La commission financière a examiné en date du 17 novembre 2022 les statuts de l'association, préparés par les 18 communes préposées à devenir membres de l'association, conformément à l'art. 72 de la Loi sur les finances communales.

Mme Laurence Baliacas, responsable du dicastère des infrastructures communales, a présenté lesdits statuts de l'association de communes dont le principal but sera d'organiser et de mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours sur les territoires couverts par son bataillon.

Sous l'angle financier, la participation des communes membres se calculera en fonction d'une clé de répartition découlant de la population légale et de l'indice du potentiel fiscal (péréquation financière intercommunale) de chaque commune membre.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 72 précité, la commission financière préavis favorablement quant à l'adoption des présents statuts à l'assemblée communale.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur ce point de l'ordre du jour.

M. Jean-Albert Favre souhaite savoir qu'elle suite sera donnée à ce dossier si l'assemblée communale refuse les statuts.

Il est répondu par Mme Laurence Baliacas que si l'assemblée communale était amenée à refuser les statuts, l'information sera transmise à la préfecture qui la relaira au Canton. Ce dernier pourra contraindre la commune à adhérer à ADIS-Broye.

M. Gabriel Dougoud souhaite obtenir l'estimation du coût de fonctionnement et du coût d'investissement pour cette nouvelle entité étant donné que la limite d'endettement est fixée à CHF 10'000'000.00 pour les investissements et CHF 1'000'000.00 pour le compte de trésorerie.

Mme Laurence Baliacas répond qu'un budget de fonctionnement prudent a été arrêté à CHF 2'000'000.00 puisqu'il s'agit d'une nouvelle association pour laquelle il n'y a pas suffisamment de recul. Pour la commune de Saint-Aubin, il a été estimé par ADIS-Broye que la taxe d'exemption collectée par la commune devrait concerner 508 personnes. Le local du feu sera loué à ADIS-Broye étant donné que la commune de Saint-Aubin est propriétaire du bâtiment de la caserne du feu. Au niveau de l'investissement, le budget permettra de financer le matériel et les véhicules des sapeurs-pompiers.

M. Michael Willimann, syndic, remercie chaleureusement les sapeurs-pompiers du CSPI-Agnens qui ont fait un remarquable travail ces dernières années. Il a pu s'en rendre compte lors du dernier rapport du commandant au début de ce mois. Le travail de sapeur-pompier de milice demande un grand engagement et un énorme dévouement. Il remercie tous les membres du corps des sapeurs-pompiers et leur souhaite une bonne suite au sein de la nouvelle structure.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

La parole n'étant plus demandée, M. Michael Willimann, syndic, soumet pour approbation les statuts de l'association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye.

**Résultat du vote :**    62 oui  
                                  0 non  
                                  1 abstention

Les statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye sont approuvés à la majorité des personnes présentes.

### **6. Nomination d'un membre au sein de la commission d'aménagement pour la période administrative 2021-2026 en remplacement d'un membre démissionnaire**

M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée que suite à la démission d'un membre de la commission, un nouveau membre doit être nommé au sein de la commission d'aménagement pour la période administrative qui court jusqu'en 2026. Le Conseil communal est en mesure de faire une proposition à l'assemblée communale. Toutefois, les citoyennes et citoyens avaient la possibilité de signifier leur intérêt à l'administration communale jusqu'au vendredi 9 décembre 2022. Aucune autre proposition a été reçue avant cette assemblée.

Le Conseil communal propose d'élire M. Hervé Collaud au sein de la commission d'aménagement. M. Michael Willimann présente brièvement M. Hervé Collaud à l'assemblée communale. Il est célibataire en couple, papa de deux filles de 5 et 8 ans. Charpentier de formation, actuellement grutier-machiniste dans une petite entreprise de la région. Enfant de St-Aubin ayant vécu quelques années à Cugy avant de s'établir définitivement à St-Aubin en 2004.

M. Michael Willimann demande si l'assemblée a d'autres propositions pour la nomination d'un nouveau membre au sein de la commission d'aménagement.

Cela n'étant pas le cas, il est passé au vote.

**Résultat du vote :**    63 oui  
                                  0 non  
                                  0 abstention

M. Hervé Collaud est élu à l'unanimité au sein de la commission d'aménagement par applaudissements.

M. Michael Willimann félicite chaleureusement M. Hervé Collaud pour sa nomination au sein de la commission d'aménagement.

### **7. Nomination d'un membre au sein de la commission des naturalisations pour la période administrative 2021-2026**

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

M. Michael Willimann, syndic, passe la parole à M. Jonathan Monney pour la présentation de ce point.

M. Jonathan Monney, conseiller communal, informe l'assemblée communale que suite à l'élection de M. Cédric Villemin au Conseil communal, il a pris la décision de présenter sa démission de la commission des naturalisations. Le Conseil communal est en mesure de faire une proposition à l'assemblée communale. Toutefois, les citoyennes et citoyens avaient la possibilité de signifier leur intérêt à l'administration communale jusqu'au vendredi 9 décembre 2022. Aucune proposition n'a été reçue avant cette assemblée. Le Conseil communal propose d'élire Mme Adeline Collaud au sein de la commission des naturalisations. Titulaire d'un master en droit de l'université de Fribourg, Mme Adeline Collaud est actuellement en activité en qualité d'avocate stagiaire auprès de l'étude CFB Avocats de Fribourg. Agée de 26 ans, elle vit à Saint-Aubin depuis toujours. Ses compétences professionnelles ainsi que son excellente capacité de communication nous ont convaincu qu'elle avait le profil idéal pour siéger à la commission des naturalisations.

L'assemblée communale peut faire part de ses diverses suggestions. M. Michael Willimann demande aux membres de l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

Cela n'étant pas le cas, il est passé au vote.

**Résultat du vote :**    63 oui  
                              0 non  
                              0 abstention

Mme Adeline Collaud est élue à l'unanimité au sein de la commission des naturalisations par applaudissements.

M. Michael Willimann félicite chaleureusement M. Adeline Collaud pour sa nomination au sein de la commission des naturalisations.

## 8. Divers

Le point divers de ce soir se divise en deux parties, à savoir :

- a) Informations du Conseil communal
- b) Questions et propositions de l'assemblée

### a) Informations du Conseil communal

#### *Revitalisation de la Petite Glâne*

M. Didier Schouwey, conseiller communal, présente à l'assemblée communale le projet de revitalisation de Petite-Glâne et l'état d'avancement des travaux des lots 1 et 2 qui se déroulent sur la commune de Saint-Aubin. Les travaux ont débuté depuis Missy en direction du pont de la route de Domdidier. Le deuxième tronçon part du pont de la route cantonale reliant Villars-le-Grand à Avenches. Les travaux sur la commune de Saint-Aubin se dérouleront jusqu'au minimum en juin 2023 avant de continuer sur les autres communes en direction de Vully-les-Lac, puis de Missy et de Vallon. Pour étayer ses propos, il présente à l'assemblée les différents

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

plans et des photos des travaux en cours. Les travaux ont réellement débuté le 12 septembre 2022 avec les terrassements. Le terrassement et la création des digues sur la commune de Saint-Aubin devraient être finalisés d'ici la fin de l'année et le génie biologique (replanter et ressemencer) débutera vers la fin de l'hiver ou au début du printemps prochain. Au mois de janvier-février, les travaux d'élargissement des espaces réservés aux eaux nécessiteront de procéder à des abattages d'arbres, y compris certains rideaux boisés. Sur l'ensemble des 6,8 km du projet, 30'000 arbres et arbustes seront replantés. Inévitablement, il faudra d'abord passer par une étape de déboisement. Sur le tronçon 1, direction Missy, différents méandres sont en cours de réalisation nécessitant de recréer et déplacer les digues. C'est le plus grand projet en Suisse romande de revitalisation de cours d'eau. Avant d'intervenir sur les cours d'eau, il y a une coordination avec le garde-pêche pour effectuer des pêches électriques par tronçons de 250 mètres. Ainsi, 4'500 poissons ont été récupérés sur 250 mètres. Sur le deuxième tronçon, en direction de Villars-le-Grand, une haie a déjà été déboisée.

### ***Régionalisation de l'épuration des eaux de la Brasse-Broye Vully (EBBV)***

M. Didier Schouwey, conseiller communal, rappelle que le projet de régionalisation de l'épuration des eaux de la Brasse-Broye Vully (EBBV) a été présenté à la population lors de séances publiques les 2 et 3 novembre 2022. La confédération et les cantons encouragent les communes à s'unir pour construire des stations d'épuration (STEP) régionales de manière à notamment lutter contre les micropolluants. Il faut un certain nombre d'équivalent habitants pour obtenir des subventions de la confédération pour le traitement des micropolluants. Les statuts de cette association seront présentés à l'assemblée communale au mois de mai 2023. Ce projet regroupe dix communes et sept STEPs dont les installations doivent être remplacées. Le projet prévoit d'intégrer les eaux usées du site AgriCo et ceci d'entente avec Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) correspondant à environ 65'000 équivalents habitants. La STEP régionale se construit sur le site AgriCo de manière à être bien centrée par rapport à l'ensemble du périmètre concerné. Pour terminer, il invite les membres de l'assemblée à se rendre sur le site Internet de la commune pour obtenir toutes les informations utiles sur ce projet.

### ***Ruisseau du Gruon***

M. Didier Schouwey, conseiller communal, rappelle que l'assemblée communale avait voté un crédit pour le ruisseau du Gruon CHF 120'000.00. Ce ruisseau a passablement souffert ces dernières années suite à différentes intempéries orageuses et certains travaux déjà réalisés permettent de récupérer et d'y déverser les eaux claires. Ainsi, les eaux ont passablement creusé le lit du ruisseau qui devenait même dangereux à certains endroits. Il présente à l'assemblée communale le résultat des travaux réalisés qui sont terminés. Il précise qu'une vingtaine de seuils ont été créés pour freiner la puissance de l'eau lorsqu'il pleut. Les constructions permettront d'éviter d'éroder davantage le cours d'eau. Pour terminer, il informe l'assemblée que ce projet est sujet à une subvention de 62% de la part du canton.

### ***Mobilité d'aménagement routier***

M. Philippe Chanex, conseiller communal, informe la population du concept routier 30km/h dont la réalisation de la première étape s'est enlisée depuis une année suite à certaines incompréhensions, voire incompatibilité, entre les objectifs du Conseil communal et les attentes du service des ponts et chaussées en plus d'un bureau conseil qui n'a pas forcément joué son rôle dans cette affaire. Cependant, des discussions se sont tenues ces dernières semaines qui ont permis de clarifier les éléments à réaliser pour faire avancer le projet. Ce dossier devrait ainsi connaître un nouveau départ dès 2023 avec concrètement, en plus de la pose de totems et de

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

marquages au sol, un aménagement routier dont la forme doit encore être discutée sur trois carrefours à savoir, l'entrée dans le village de Saint-Aubin depuis Les Friques sur la route de la Bataille, le carrefour de la route des Gruons et En Sibourg et un aménagement à la route des Gruons et de la route de la Crausa. Ces aménagements sont exigés par le canton en complément des aménagements prévus par la commune.

### ***Passage pour piétons Route de la Côte / Route de Loustan***

M. Philippe Chanex, conseiller communal, revient sur l'installation d'un chantier sur la route de la Côte pour l'aménagement d'un passage pour piétons qui permettra aux habitants et enfants en provenance de la route de Loustan de traverser la route cantonale de manière sécurisée. Cet aménagement routier a été réalisé par le Conseil communal en six mois en raison du type de procédure et ceci pour répondre au développement des constructions dans ce secteur du village. Les travaux devraient durer environ deux semaines.

### ***Valtraloc***

M. Philippe Chanex, conseiller communal, informe l'assemblée que le Conseil communal a obtenu les permis pour l'aménagement du secteur routier entre le double giratoire au bas du village et le pont de la Petite Glâne sur la route de Domdidier. Les travaux devraient débuter dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023 et durer plus d'une année. Des informations plus précises seront déposées sur le site Internet de la commune avant la fin de l'année.

### ***Plan d'aménagement local***

M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée communale que le dossier d'adaptation aux conditions d'approbation de la révision du plan d'aménagement local (PAL) a été mis à l'enquête publique. Avec ce plan, l'orientation de l'aménagement de la commune est planifiée. La révision du PAL avait commencé en 2009 et a été approuvée fin 2020. Avec cette mise à l'enquête, le conseil communal espère finaliser ce dossier.

### ***Aménagement des locaux de l'administration / engagement***

Concernant l'administration communale, M. Michael Willimann, syndic, précise que la commune accueillera une nouvelle employée au service technique, Mme Amélie Hochuli. Cet engagement s'est avéré indispensable pour faire face à l'afflux récurrent de travail dans ce secteur. Il est également prévu d'aménager les bureaux dans le Château afin de les adapter aux besoins actuels. Le concept d'aménagement sera présenté lors de la prochaine assemblée. Dans le même cadre, nous initierons une étude du système informatique de la commune dans le but de l'adapter aux besoins actuels et de répondre aux exigences de la protection des données.

### ***Projet de construction parcelle 89***

Par rapport à la construction sur la parcelle RF 89, M. Michael Willimann, syndic, informe l'assemblée que le Conseil communal a reçu en date du 28 novembre 2022, une pétition signée par 60 citoyennes et citoyens qui demande la suspension du chantier de la parcelle 89. Il s'agit d'un chantier qui est situé sur le long de la route de la Côte en face de la menuiserie Guerry. La pétition mentionne également que plusieurs lois ont été contournées soit, que les travaux n'ont pas débuté dans le délai imparti, que les parties n'ont pas été entendues et que la sécurité du trafic routier et des piétons n'est pas assurée. Par rapport à ces allégations, le Conseil communal

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

précise que la préfecture du district de la Broye a confirmé la validité du permis de construire en date du 29 juillet 2022. De surcroît, le 4 octobre 2022, le tribunal cantonal a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'ordonner d'office une quelque mesure provisionnelle urgente dans ce dossier.

Une première pétition a été déposée à la commune en date du 25 mars 2022 concernant la sécurité des piétons. La commune a organisé plusieurs visions locales avec les riverains, le service des ponts et chaussées, le service de la mobilité et un bureau d'ingénieur de manière à entendre les différentes parties prenantes dans ce dossier. Sur cette base, le Conseil communal a décidé d'agir et de prendre plusieurs mesures en lien avec la sécurisation de ce tronçon routier. La préoccupation des pétitionnaires par rapport au trafic routier est justifiée et partagée par l'ensemble des membres du Conseil communal. C'est dans cet esprit et dans le but d'améliorer la sécurité des riverains sur ce secteur que le Conseil communal a décidé d'entreprendre rapidement, tout en respectant les procédures obligatoires en vigueur, les études pour l'aménagement d'un passage pour piétons avec l'adaptation des infrastructures de mobilité douce existante sur la route de la Côte. La commune a reçu l'autorisation d'aménager un passage pour piétons en date du 13 octobre 2022. Les travaux d'aménagement ont commencé le 12 décembre 2022. Concernant la sécurité aux alentours du chantier, la commune a effectué le suivi du chantier qui répond aux normes en vigueur.

Le contenu de cette pétition a touché, même vexé le Conseil communal car les pétitionnaires laissent sous-entendre que la commune laisse faire des constructions ne respectant pas la loi et qu'elle ne s'occupe pas de la sécurité des habitants. M. Michael Willimann regrette que des pétitions soient lancées sans connaissance approfondie du sujet. Tous les membres du Conseil communal restent à disposition pour rencontrer les habitants, les renseigner et répondre aux diverses questions.

### ***Pétition Micarna***

M. Michael Willimann, syndic, revient sur la pétition contre l'abattoir de Micarna qui a été déposée à la chancellerie cantonale. Il informe l'assemblée communale que le Conseil communal se positionne de la manière suivante : le site AgriCo est un projet privé, certes piloté par le canton, mais dont la commune n'a pas d'influence sur le choix des entreprises qui s'installeront dans cette zone. Micarna ne représente qu'environ 1/3 du site d'AgriCo. Le Conseil communal s'efforce de garder un contact actif avec AgriCo et aussi Micarna afin de faire valoir les exigences et de défendre les intérêts de la commune en relation avec des éventuelles nuisances. Globalement, le Conseil communal estime que le projet AgriCo est une opportunité unique pour le village et la région au niveau du potentiel de développement de nouveaux emplois. La pétition sous-entend également que les impôts de la commune pourraient servir à payer les coûts d'infrastructure. Cela n'est pas le cas. Bien au contraire, au niveau des impôts, le développement du site AgriCo est une chance.

### **b) Questions et propositions de l'assemblée**

M. Jean-Michel Vasse revient sur le PAD de la Laiterie qui est actuellement en procédure d'enquête. Il rappelle que lors de la dernière assemblée, l'assemblée communale s'était clairement prononcée sur la vente de la parcelle 186. Il souhaite ainsi porter à l'attention de l'assemblée que dans ce nouveau PAD, malgré le refus de la vente de la parcelle 186, le terrain est intégré au PAD et au projet. Il est mentionné dans le PAD qu'il y a l'obligation de détruire le bâtiment de l'ancien abattoir, ce qui ne va pas vraiment dans l'idée de la dernière votation de l'assemblée communale. Il lui semble important d'attirer l'attention de l'assemblée sur ce point.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

La destruction du bâtiment augmente la possibilité de surface de construction dans le nouveau projet.

M. Michael Willimann, syndic remercie M. Jean-Michel Vasse pour son intervention. Il confirme que la parcelle 186 fait partie du périmètre de PAD de la Laiterie. Dans ce cadre, l'aménagement de la zone en question a été étudié pour être valorisé pour les prochaines décennies. Il faut se projeter en avant avec une vision globale de l'aménagement futur du site. Dans ces réflexions, il a été mis en avant de valoriser le patrimoine existant, en l'occurrence le bâtiment de la laiterie et aussi de tenir compte de l'aménagement futur de la mobilité douce. Effectivement, dans un premier temps, l'option de la démolition de l'ancien abattoir a été prise en compte. Du fait qu'une réaffectation paraît coûteuse et l'emplacement peu judicieux pour n'importe quelle activité. Cependant, il est relevé que la parcelle 186 appartient toujours à la commune et que la destruction du bâtiment de l'ancien abattoir n'a aucune incidence sur la densification de ce périmètre et qu'il n'y a pas de transfert de l'indice d'occupation. Il n'y aura ainsi pas une plus grande densification.

M. Jean-Michel Vasse relève que si une surface construite existante est soustraite du projet, une surface équivalente pourrait être reportée sur les autres secteurs du PAD de la Laiterie. De même que le PAD ne prévoit pas une utilisation maximale de l'indice d'occupation dans cette zone.

A la demande de M. Michael Willimann, M. Martial Pochon, responsable technique communal, confirme que si le bâtiment est démoli, il n'y aura pas de nouvelle construction sur la parcelle RF 186. De plus, les périmètres d'évolution de constructions sont clairement définis sur le plan d'implantation du PAD mis à l'enquête publique. Enfin, plusieurs éléments, tels que l'indice brut d'utilisation du sol maximum, l'indice d'occupation au sol maximum, le nombre de logements, sont pris en considération dans la réglementation.

M. Michael Willimann ajoute que la réflexion d'une démolition ne visait pas à augmenter les surfaces de construction dans le cadre du PAD de la Laiterie, mais bien de mettre en valeur le bâtiment existant, de définir son utilisation. Il a aussi été tenu compte du coût nécessaire pour la rénovation du bâtiment de l'ancien abattoir qui est délabré.

M. Denis Verdon relève que le prix du terrain est estimé à CHF 130'000.00 pour la parcelle 186 selon la planification financière 2023-2027, soit environ à CHF 329.00/m<sup>2</sup>. Il estime que la commune pourrait revaloriser le prix de vente du terrain et demande de prendre en compte les prix des terrains qui se vendent actuellement et de renégocier le prix du terrain à la hausse. Il estime également que la commune oublie que le village est situé dans une zone agricole et qu'il y a un poids public qui est toujours utilisé.

M. Michael Willimann répond que la volonté de la commune n'est pas de supprimer le poids public sans réfléchir à une alternative. Actuellement, le poids public est utilisé marginalement quelques fois par année.

M. Denis Verdon souhaite que le Conseil communal étudie également l'aménagement d'un passage pour piétons pour traverser la route du Château à la hauteur de la route du Gottau pour sécuriser ce tronçon.

M. Patrick Collomb relève que la réaffectation de la caserne de pompiers dans le cadre de l'ADIS-Broye présuppose qu'il y aura certainement davantage d'activités sur la route de la Léchère pour accéder à la caserne. Il demande si le Conseil communal envisage de revoir l'aménagement de cette route.

## Commune de St-Aubin (Fribourg)

---

M. Michael Willimann répond que suite à une séance avec les bordiers de la route de la Léchère, le concept de signalisation sera certainement adapté mais il n'y a aucun projet de revoir l'accès à l'aménagement de cette route et la commune n'a reçu aucune demande dans ce sens d'ADIS-Broye.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, M. Michael Willimann remercie très sincèrement Mme Corinne Genoud, conseillère communale, qui s'est engagée pendant sept ans pour la commune. Ses idées, son travail et apport au sein du Conseil communal ont été très appréciés. Il comprend les raisons du départ de Mme Corinne Genoud qui quittera ses fonctions au 31 décembre 2022 et cela démontre également que la charge de travail au sein du Conseil communal est importante. Il lui adresse ses meilleurs vœux de succès pour son avenir. Mme Corinne Genoud est applaudie par l'assemblée communale.

M. Michael Willimann informe l'assemblée que M. Cédric Villemin succèdera à Mme Corinne Genoud au Conseil communal, qu'il a accepté son élection en qualité de deuxième des viennent-ensuite de la liste de l'Entente villageoise et lui souhaite la cordiale bienvenue.

M. Cédric Villemin habite Saint-Aubin depuis sept ans. Il est marié et a deux enfants adultes. Il fait part de son envie de pouvoir participer plus activement à la vie de la commune. Au niveau professionnel, après une formation en informatique, il a travaillé comme éducateur spécialisé dans des institutions. Il gère actuellement une structure socio-éducative pour adolescentes et adolescents en milieu fermé à Lausanne. M. Cédric Villemin est applaudi par les membres de l'assemblée communale.

M. Michael Willimann remercie ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la commune dont le travail est très apprécié. Il souhaite aux membres de l'assemblée de joyeuses fêtes de Noël et leur adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

L'assemblée communale est levée à 21 h 50.

Saint-Aubin, le 10 janvier 2023

Au nom du Conseil Communal

  
Le Secrétaire



  
Le Syndic